

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 29 octobre 2019 à 18h30**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Edwige PEYRARD, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

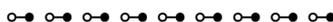
Sont présents Mmes et MM tous les membres à l'exception de Mme Sandrine BRETAGNE, MM Laurent CHAUVIN, Jean-Paul LONG, Mmes Nathalie VARYN et Carole WORMS.

Mme Tiphaine BARC, MM Guy BENARROCHE, Serge COUCOULIS, Mmes Hélène CORTAREDONA, Monique LORE, M. Cyrille PALLIANI ont respectivement donné pouvoir à M. Alain BOUTBOUL, Mme Muriel HENRY, M. José MORALES, Mme Chantal RECOTILLET, MM Jacques LOYER et Fabrice BERARDI.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose au vote le compte rendu de la séance du 04 septembre 2019.

UNANIMITE



RAPPORT N° 1 – Création d'un poste de vacataire

Madame Joëlle BATTESTINI présente le rapport et l'explicite.

La Commission Culture va mettre en place pendant les vacances d'automne un atelier créatif et d'illustration, pour les enfants de 8 à 13 ans, dans les locaux de la médiathèque.

Afin d'animer cet atelier la commune aura recours à un agent vacataire du 28 au 30 octobre, qui sera rémunéré 20 € la vacation d'une heure.

Je vous propose si vous en êtes d'accord, de créer ce poste de vacataire d'animation culturelle rémunéré 20 € brut la vacation d'une heure.

Monsieur BOUTBOUL demande à combien d'heures est évalué le poste.

Madame BATTESTINI répond qu'il s'agit d'un stage de 3 jours sur 6h30.

UNANIMITE

RAPPORT N° 2 – Etat d'assiette des coupes de bois

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Il s'agit en fait des coupes prévues au programme du plan d'aménagement forestier, ainsi que le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.

La coupe prévue, programmée par la Métropole, située en forêt indivise de La Lare sur la commune d'Auriol, est d'emprise suivante : le long de la piste DFCI SB 101, du croisement des 4 Chemins jusqu'à Saint-Zacharie. Parcelles concernées (en partie) 1,2,5,8,9,10,11,12. La coupe est composée d'une futaie de pin d'Alep sur 18 ha. Les bois seront coupés et façonnés par le prestataire désigné par la Métropole et seront commercialisés. Une convention de vente groupée nous sera proposée en ce sens.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'adopter une délibération se prononçant sur la destination et le mode de vente de cette coupe pour l'année 2020.

UNANIMITE

La séance est levée à 18h40

